

Image not found or type unknown



Stockage d'éverites sur mon terrain

Par **mumu**, le **14/06/2010** à **21:53**

Bonjour, le maire de mon village m'a averti d'une mise en peril d'une vieille bergerie. Nous avons fait détruire la bergerie mais le maire nous envoie un courrier avec ar concernant nos déchets. En effet nous les avons stockées sous bâche et cloturées les plaques d'éverites provenant de la bergerie. Pouvons nous les laisser sur notre terrain qq temps ? pouvons nous les donner pour un abri à chevaux ou autres ? pouvons nous les transporter et les stocker ailleurs ? merci d'avance pour votre réponse.